

Cycle 2026/2027

Management de la Transition Ecologique et Sociale

Contact : Service Evolutions Professionnelles – Inset d'Angers

Jennifer Galvin

Jennifer.galvin@cnfpt.fr

02.41.22.41.25

Fabienne Houdemon

fabienne.houdemon@cnfpt.fr

02.41.22.41.69

Plaquette et calendrier

Retrouvez les informations générales à propos du Cycle Management de la Transition Ecologique et Sociale : [ICI](#)

Les sessions en présentiel se tiendront à Angers.

Le premier module aura lieu du 03 au 11 novembre 2026.

Vous trouverez le planning intégral : [ICI](#)

Modalités d'inscription

1. Compléter le questionnaire en lien avec votre candidature, disponible [ICI](#)
2. Regrouper en 1 seul fichier nommé ainsi « 2026_Nom Famille_Prénom.pdf », l'ensemble des documents cités ci-dessous :
 - Votre CV actualisé ;
 - Une lettre de motivation ;
 - La lettre d'engagement signée par l'autorité territoriale [ICI](#) ;
 - L'organigramme de votre collectivité.
3. Déposer le fichier unique (CV, lettre, organigramme et engagement) [ICI](#)

En soumettant votre candidature, vous vous engagez à suivre ce cycle dans son intégralité.

Par la lettre d'engagement, votre collectivité s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que vous puissiez suivre l'ensemble des modules du cycle.

Date limite de dépôt du dossier : le lundi 22 juin 2026 à 18h

Sélection des participants

La sélection est effectuée sur la base des dossiers complets et reçus dans les délais impartis. Elle est effectuée par un comité pédagogique.



La sélection des candidats retenus sera transmise **au plus tard le vendredi 17 juillet 2026**.

Vous relevez d'une délégation d'Outre-Mer :

Pour que votre candidature soit étudiée, elle doit **impérativement** recueillir l'accord de votre délégation CNFPT de rattachement. Cet accord écrit est à joindre au fichier documentaire ou à adresser par courriel à l'INSET d'Angers à l'adresse suivante : fabienne.houdemon@cnfpt.fr

Convocations

Si votre candidature est retenue, vous recevrez une confirmation de votre sélection par courriel. Vous serez ensuite inscrit sur l'ensemble des modules du cycle par nos soins, et recevrez une convocation pour chacun des modules.

Modalités pratiques

Pour tout savoir sur la prise en charge de l'hébergement, des transports et de la restauration, cliquez sur ce lien : [ICI](#)

Indemnisations : pour percevoir vos indemnités de transport, vous devez transmettre un RIB/IBAN avant la fin du premier module. En cas de changement de domiciliation bancaire au cours du parcours, pensez à nous transmettre le RIB mis à jour.

Hébergement : La réservation d'hébergement n'est ouverte qu'à partir de l'envoi de la convocation. Vous trouverez dans celle-ci un lien pour réserver vous-même votre hébergement ce qui permettra une prise en charge directement par le CNFPT.

Justificatifs : Vous devez être en mesure de produire vos justificatifs de transport pendant toute la durée de la formation et jusqu'à réception de l'indemnisation.

Annulation : privilégiez l'achat de titres de transport remboursables. En cas d'annulation de votre part, le CNFPT ne prendra pas en charge ces dépenses.



N'engagez aucun frais tant que vous n'avez pas reçu de convocation.